



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Question écrite n° 108690

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Dans des objectifs de cohésion sociale et d'égalité des chances, cette agence contribuera, sur le territoire national, à des actions en faveur de personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelles. Il souhaiterait obtenir des précisions sur le contenu de ces actions.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108690

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11192